

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;

Les professeurs d'EPS hors classe dont les noms suivent sont nommés professeurs d'EPS de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2021 ;

NOM	PRENOM	AFFECTATION
AUDOUY	MARIANNE	Université Toulouse 1
BARAGNON	OLIVIER	Université Toulouse 3
BROME	LUDOVIC	CLG Cantelauze Fonsorbes
CHARTIER	CORINNE	LPO Pyrène Pamiers
CHEVIGNON	SEBASTIEN	CLG Albert Camus Baraqueville
COLLARD	ISABELLE	CLG Jules Ferry Villefranche de Lauragais
DARMON	HERVE	CLG René Cassin Vielmur sur Agout
DESMARS	LAURENCE	DSDEN Tarn et Garonne
DEVILARD	HELENE	CLG Nougaro Toulouse
DIEZ	ALAIN	LGT Stéphane Hessel Toulouse

DUBOSCQ	LAURENCE	INSA Toulouse
EMERY	CATHERINE	CLG Françoise Héritier L'Isle Jourdain
FAY	ANNE	LP François Camel Saint-Girons
GARDES	PATRICIA	CLG d'Olt Puy l'Evêque
GROUSSAC	JEAN-CLAUDE	LGT Bourdelle Montauban
LECLERC	FRANCK	CLG Desaix Tarbes
MERESSE	BRIGITTE	CLG Nelson Mandela Noé
PAYRAU	SEVERINE	LPO Paul Mathou Gourdan Polignan
SANCHEZ	CATHERINE	CLG Pierre Bayrou St Antonin Noble Val
SIEURAC	JEROME	IUT Blagnac
SISSOKO	MORIMOUSSO	LGT Berthelot Toulouse
SOUBIRAN	DANIEL	LP Raymond Savignac Villefranche de Rouergue
SOULENQ	LILIANE	CLG du Cardalez Mur de Barrez
TREMOUILLE	MICHEL	CLG Olympe de Gouges Montauban
VILLEMUR	INGRID	LG Bourdieu Fronton

Part des femmes parmi les promouvables : 53,17%

Part des hommes parmi les promouvables : 46,83%

Part des femmes parmi les promus : 60%

Part des hommes parmi les promus : 40%

Fait le 31 août 2021

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS